

Notification de transparence reçue de la part de ABO Infinium Americas OpCo LTD.

Article 14 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes

Mont-Saint-Guibert, Belgique, le 13 août 2024 à 13h00 CEST – [BIOSENIC](#) (Euronext Bruxelles et Paris: BIOS), société spécialisée en essais cliniques dans les maladies auto-immunes et inflammatoires graves et la thérapie cellulaire, annonce aujourd'hui la réception de la notification de transparence de ABO Infinium Americas OpCo LTD. Les détails de la notification de transparence sont repris ci-dessous et le texte complet de la notification de transparence est disponible sur le site internet de BioSenic, dans la rubrique « *Principaux actionnaires et avis de transparence* ».

La notification de transparence indique que les droits de vote liés aux actions de BioSenic détenues par **ABO Infinium Americas OpCo LTD.** ont franchi à la hausse le seuil de participation de 5% suite à l'acquisition par cette dernière d'actions de BioSenic.

La déclaration reçue de ABO Infinium Americas OpCo LTD. datée du 9 août 2024 comprend les informations suivantes :

- Motif de la notification : *Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote*
- Notification par : *Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle*
- Personne tenue à notification :
 - *ABO Infinium Americas OpCo LTD.*
 - *ABO Securities*
 - *Omega Financial Corporation*
 - *M. Pierre Vannineuse*
- Date de franchissement de seuil : *1^{er} juillet 2024*
- Seuil franchi : *5%*
- Dénominateur : *251 312 817*
- Détails de la notification :

Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction	
Détenteurs de droits de vote	# droits de vote	# droits de vote	% droits de vote
M. Pierre Vannineuse	N/A	0	0,00%
Omega Financial Corporation	N/A	0	0,00%
ABO Securities	N/A	0	0,00%
ABO Infinium Americas OpCo LTD.	N/A	20 588 234	8,19%
Total droits de vote		20 588 234	8,19%

- Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue : *ABO Infinium Americas OpCo LTD. (303 Shriley Street, Nassau, Bahamas) est détenue à 100% par*

ABO Securities (71 Fort Street, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Island). ABO Securities est détenue à 100% par Omega Financial Corporation (71 Fort Street, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Island). Omega Financial Corporation est détenue par Pierre Vannineuse à 100%.

À propos de BioSenic

BioSenic est une société de biotechnologie spécialisée dans le développement clinique de thérapies pour les maladies auto-immunes.

BioSenic est une société de biotechnologie de premier plan spécialisée dans le développement d'actifs cliniques issus de sa plateforme de trioxyde d'arsenic (ATO) de Medsenic. Les principales indications cibles de la plateforme auto-immune comprennent la maladie du greffon contre l'hôte (GvHD), le lupus érythémateux disséminé (SLE) et maintenant la sclérose systémique (ScS).

Suite à la fusion en octobre 2022, BioSenic a combiné les positions stratégiques et les forces de Medsenic et de Bone Therapeutics. La fusion permet spécifiquement à Medsenic/Biosenic de développer un arsenal entièrement nouveau de diverses formulations anti-inflammatoires et anti-auto-immunes utilisant les propriétés immunomodulatrices de l'ATO/ATO oral (OATO).

BioSenic est basée dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve à Mont-Saint-Guibert, en Belgique. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.biosenic.com>.

A propos des principales technologies de Medsenic/BioSenic

La **plateforme ATO** possède des propriétés immunomodulatrices avec des effets fondamentaux sur les cellules activées du système immunitaire. Une application directe est son utilisation dans l'auto-immunité pour la traiter à son stade chronique et établi. La GvHD chronique est l'une des complications les plus courantes et les plus importantes sur le plan clinique, qui affecte la survie à long terme des greffes de cellules souches hématopoïétiques allogéniques (allo-CSH), un traitement curatif pour les patients atteints de maladies sanguines graves, y compris de cancers.

Medsenic a réalisé un essai clinique de phase 2 réussi avec la formulation intraveineuse d'ATO de BioSenic, **Arscimed®**, qui bénéficie du statut de médicament orphelin auprès de la FDA et de l'EMA, et a montré une bonne sécurité et une efficacité clinique significative pour la peau, les muqueuses et le tractus gastro-intestinal. La société prévoit une étude internationale de confirmation de phase 3 avec sa nouvelle formulation orale d'ATO (OATO). OATO ciblera également les formes modérées à sévères de SLE. BioSenic développe également une nouvelle formulation d'OATO, dont la propriété intellectuelle est protégée, pour le traitement de la ScS, une maladie chronique grave qui affecte la peau, les poumons ou la vascularisation, et pour laquelle il n'existe pas de traitement efficace. Des études précliniques sur des modèles animaux pertinents soutiennent le lancement d'un essai clinique de phase 2, avec l'utilisation de nouvelles formulations immunomodulatrices d'IPA reconnus comme étant actifs sur le système immunitaire.

La société concentre actuellement ses activités de R&D et cliniques sur un développement sélectif et accéléré de sa plateforme auto-immune.

Note : La plateforme de thérapie cellulaire allogénique - issue de la précédente société cotée Bone Therapeutics - peut présenter un intérêt renouvelé en utilisant des cellules stromales mésenchymateuses (CSM) différenciées de la moelle osseuse, isolées et purifiées, comme matériau de départ pour l'isolement ultérieur d'éléments subcellulaires biologiques passifs ou actifs. En effet, ces cellules peuvent fournir de nouvelles vésicules subcellulaires potentiellement capables d'offrir une approche unique et exclusive de la réparation d'organes. BioSenic participe actuellement à la détermination de nouvelles approches brevetables dans ce domaine complexe de la thérapie cellulaire.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

BioSenic SA

Pr. François Rieger, PhD, Directeur général

Tel : +33 (0)671 73 31 59

investorrelations@biosenic.com

Certaines déclarations, croyances et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes et les projections actuelles de la société ou, le cas échéant, des administrateurs de la société concernant des événements futurs. Du fait de leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence négative sur le résultat et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'évolution de la demande, de la concurrence et de la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de tout développement prévu. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne doivent pas être considérées comme une représentation que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. Par conséquent, la société décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse en raison d'un changement des attentes ou d'un changement des événements, des conditions, des hypothèses ou des circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés prospectifs soient exemptes d'erreurs et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.